

Conférence de Christian PANIER

Retranscription

1) INTRODUCTION

a) Un juge à l'école

« L'école : comprendre ce qui nous arrive », est-ce que cela me concerne, moi, juge, plus que quinquagénaire maintenant, président d'un tribunal de première instance depuis plus de quinze ans, accessoirement en charge de quelques heures de cours en faculté de droit et en Haute Ecole, à l'IHECS pour être précis ?

Eh bien, figurez-vous que oui, ça me concerne encore. Et c'est pourquoi j'ai accepté avec enthousiasme la flatteuse mais périlleuse invitation des organisateurs de cette université. Et je les en remercie vraiment beaucoup.

Qu'est-ce qui peut bien m'intéresser à ce débat-là ? Outre le fait que j'ai, comme nous tous, été élève et étudiant, ou encore que mes grands enfants l'ont été aussi, dont l'un des deux l'est encore (effet Tanguy ? Je ne sais pas ... , et qu'à travers eux j'ai évidemment été interpellé, notamment par le large mouvement de revendications et de grèves du milieu de la dernière décennie. Concerné aussi par le fait que j'enseigne moi-même, certes dans un contexte qui ne me paraît pas être nécessairement au premier plan des urgences dans l'ordre du questionnement sur l'avenir de notre système éducatif. Je veux dire par là que, même si les défis auxquels l'enseignement supérieur, universitaire ou non, est confronté, ne sont pas négligeables, ils ne me paraissent pas être, en termes politiques, de l'ordre de la priorité, même à l'heure de la « sauce bolognaise ». Ce qui me rend vos préoccupations très présentes et très pressantes, c'est en réalité, et cela va peut-être vous étonner, tout simplement ma pratique judiciaire. C'est au départ de cette pratique-là - et ça fait trente ans que je suis dans les palais de justice, comme avocat d'abord pendant une dizaine d'années, comme juge depuis vingt ans, et quinze ans comme président d'un tribunal de première instance - c'est au départ de cette pratique-là que j'ai été amené à m'interroger - et pas seulement au moment où Jacques Vandenschrick et ses collègues sont venus me trouver, -que j'ai été amené à m'interroger sur l'école, sur son rôle social. Et cela au départ de deux expériences plus particulières que je vous livre, en bref.

b) Premier constat

Dès que je suis nommé président, c'est en 1991, je dois assurer une audience, outre le boulot de direction d'une boutique comme l'est un peu j'imagine celui d'un directeur d'école. Je dois assurer une audience et je décide d'assurer ce qu'on appelle la Chambre du Conseil. Vous voyez à peu près ce que c'est, j'imagine : c'est cette espèce de gare de triage au sein de laquelle on décide, après que

le procureur, les policiers, le cas échéant un juge d'instruction aient monté un dossier, on décide du sort qui va être réservé à un prévenu : est-ce qu'on va l'envoyer au tribunal, ou est-ce qu'on ne va pas l'y envoyer parce qu'on estime qu'il n'y a pas de charges suffisantes ? C'est un des boulots de cette Chambre du Conseil. L'autre boulot c'est, de manière très régulière, parce que la loi est à cet égard, et heureusement !, fort précise et exigeante, décider, après cinq jours, et puis de mois en mois, si quelqu'un, qu'un juge d'instruction aura privé de sa liberté avant jugement, bref si quelqu'un qui se trouve en détention préventive va y rester ou pas. Le cas échéant, jusqu'à son jugement, jusqu'à la fin du travail d'instruction préparatoire. Inutile de vous dire que c'est une juridiction qui fonctionne en coulée continue ... par les temps qui courent, singulièrement ! Qu'elle siège, pour ce qui concerne mon tribunal, nécessairement tous les lundis, tous les mercredis et parfois tous les vendredis, parce que le délai de cinq jours, et puis les délais de mois en mois éventuels, sont des délais avec lesquels on ne chipote pas. J'ai pratiqué cette juridiction-là pendant cinq ans jusque 1996-1997 à peu près. Après quoi j'ai, ayant fait le tour me paraissait-il de la question, j'ai confié ça à un autre collègue, et j'ai repris d'autres audiences.

Qu'est-ce que j'ai constaté ? Après deux ou trois mois, je me suis dit : je vais garder les notes que je prends. Je vais garder les feuilles de conduite de l'audience, où sont indiqués le nom de chacune et de chacun, et à côté desquelles je prends note de ce que me dit le procureur, de ce que me dit la défense, de ce que me dit l'intéressé lui-même, et parfois, à certains stades de la procédure, de ce que me disent les victimes.

Eh bien, quand j'ai collationné ça, au bout du compte, je me suis dit : au fond, quel est le profil-type des clients de la Chambre du Conseil, cette porte d'entrée dans l'univers de la justice pénale qui est souvent aussi, à un moment donné d'un parcours individuel, la porte d'entrée de l'intéressé dans la délinquance, quand il s'avère qu'il est effectivement coupable (ce qu'on sait plus tard, au moment du jugement) ? Qu'est-ce que j'ai constaté ? Que mon profil-type était terriblement désespérant. Que c'était de l'ordre de 80% de jeunes de 18 à 25, 26, 27 ans, qui tous, ou à peu près tous, se retrouvaient là pour des délits liés à la toxicomanie ou à une dérive sociale, familiale, scolaire qui, inexorablement, et sans vouloir faire du déterminisme à la Zola, qui, inexorablement, les conduisaient à « délinquer ». Et je ne me suis pas contenté, au bout de quelques mois, quand j'ai pressenti cela, je ne me suis pas contenté d'examiner les dossiers, de les interroger sur les dossiers, mais je les ai aussi interrogés sur eux. Avec des questions que je m'étais forgées, et qui valent ce qu'elles valent, des questions-types. En deux mots : ton parcours familial ? Papa - maman : toujours ensemble ? Séparés, divorcés ? Tu les vois encore ? Ton parcours scolaire ? Tu en es où ? Tu as fait quoi ? Tu fais quoi ? Tu comptes faire quoi ? Et presque souvent, les mêmes réponses tombaient : une cellule familiale en difficulté, pour ne pas dire parfois carrément disloquée – quand ce n'était pas une perte totale de contact, notamment avec le père. Et c'était très souvent, oui, l'exclusion ou la relégation scolaire déjà acquise ou sur le point de se produire.

Alors vous vous dites, face à des constats pareils : il y a un lien évident, non pas de cause à effet, et sans recherche aucune d'imputabilité de ma part, mais, il y a un lien évident, n'est-ce pas, entre cette forme de refus ou d'incapacité de prendre part à la vie sociale, dont la délinquance est toujours un indicateur. Et les difficultés qui se sont produites, et dans la cellule familiale d'une part, et probablement dans le cursus scolaire, ont trouvé dans ces deux endroits-là des voies possibles d'une incapacité de s'intégrer à une société, notamment d'accepter une norme, notamment d'accepter une contrainte. Toutes choses sur lesquelles il faudra que nous revenions.

Un dernier mot sur cet épisode-là de ma prise de conscience, si je puis dire. Oui, constat étrange, en tout cas au niveau de la Chambre du Conseil : délinquance constatée là-bas à 95% masculine. Taux de présence des femmes dans le paysage de la délinquance : moins de 5%. Question : pourquoi ? Réponse inconnue. Je n'ai jamais lu là-dessus quoi que ce soit, que ce soit de l'ordre de la sociologie ou de la psychologie, qui apportât quelque éclairage. Mais je trouve que c'est interpellant ! Les mauvaises langues diront que c'est parce qu'elles sont plus intelligentes qu'elles échappent plus aux mailles, aux griffes de la justice ! Je n'en suis évidemment pas sûr. J'ai presque envie de dire : ce serait trop beau !

c) Deuxième constat

Autre lieu dans un tribunal de première instance : le lieu des urgences. Ce qu'on appelle les référés. Ces procédures permettent, parce qu'il le faut vraiment, parce que attendre de décider serait ne pas décider ou qu'il serait trop tard, de régler vite des problèmes qui sont ou que les personnes ressentent comme urgents. Inutile de vous dire que c'est une juridiction qui a explosé quantitativement ces vingt-cinq dernières années, à mesure même que l'urgence devenait notre mode de vie, et pour certains parfois, a-t-on l'impression, leur raison d'être. Cette juridiction-là, je l'ai vue exploser de contentieux familiaux : le règlement des mesures provisoires entre époux en instance de divorce ou de demandes de règlement de la situation d'enfants de couples non-mariés ou qui ne l'étaient plus. Je l'ai vue exploser de conflits en tous genres parce que nous sommes dans une société, vous le savez comme moi, qui, non seulement s'est « juridisée » ou « juridicisée », pour employer cet affreux néologisme à outrance, mais qui, du coup, s'est aussi judiciarisée. Et à quoi ai-je assisté ?

Nous sommes dans un contexte général de judiciarisation, n'est-ce pas. Quel est encore le domaine de la vie, aujourd'hui, en société où il n'y a pas à un moment donné un bout de droit ou un bout de loi pour s'y intéresser ou pour le régenter ? Et quel est, partant, le domaine où toute relation humaine, dès qu'elle devient conflictuelle ou tendue, n'est pas susceptible de trouver la voie du juge, étant entendu qu'aujourd'hui il est infiniment plus facile, et ce n'est pas nécessairement un mal, pour tout un chacun de trouver la voie de l'avocat, l'aide légale, l'aide juridique. Et, il faut bien le dire aussi, le conseil juridique représente un marché considérable dans un pays qui compte le plus grand nombre d'avocats au monde ... après les Etats-Unis d'Amérique, bien sûr !

Dans ce contexte-là, j'ai vu aussi se développer, ça correspond vraiment à mes vingt années de vie de magistrat, la judiciarisation de l'école. Elle s'est juridisée : le droit y est entré davantage qu'il ne le faisait : fort bien. Elle s'est aussi judiciarisée : fort bien ? Toutes les régulations qui se font devant ce tiers indispensable qu'est le juge, sont évidemment des régulations qui n'ont pas pu se faire avant et autrement. Toute arrivée chez le juge est nécessairement un échec, si tant est qu'elle ait même eu lieu, de toute tentative de conciliation ou de médiation. Ça n'est pas rassurant ! Quelques anecdotes.

C'est un vendredi ... comme toujours ! Il est 15h30 ... comme toujours ! Coup de fil :

- Monsieur le Président ?

- Oui, Maître Untel.

- Est-ce que vous pouvez me recevoir encore avant ce soir ?

- Oui. Je suis au palais. Je comptais le quitter d'ici une heure ou deux. Mais j'y resterai. De quoi s'agit-il ?

- Mais écoutez, nous vous l'expliquerons. Mon confrère Untel, avocat de l'autre partie est tout à fait d'accord de comparaître immédiatement.

Nous allons faire ce qu'on appelle « un référé d'hôtel ». C'est-à-dire qu'au lieu de faire ça à l'audience au jour et à l'heure prévus – la loi prévoit ça – parce qu'il y a urgence ou prétendue urgence, il faut trouver un magistrat et, contrairement à ce que pensent parfois les gens dans l'opinion, il y en a un, 365 jours par an et 24h sur 24, qui est prêt à faire cela. Et c'est souvent le président puisque c'est une de ses compétences.

Une demi-heure, trois quarts d'heure plus tard, on arrive devant moi : l'avocat qui m'a appelé, est flanqué d'un monsieur d'une quarantaine, cinquantaine d'années, lui-même flanqué d'un grand échalas qui doit avoisiner les dix-huit ans. L'autre avocat est seul, rejoint quelques instants après dans mon bureau par un monsieur d'une cinquantaine d'années lui aussi. Alors, qui est le monsieur avec son grand échalas ? C'est un papa. L'échalas, c'est un rhétoricien (je ne sais pas si on dit encore comme ça). Et de l'autre côté, le monsieur qui a rejoint l'autre avocat, c'est le directeur d'une école.

De quoi s'agit-il ? De décider, tenez-vous bien, si oui ou non, demain matin, samedi, le grand échalas sera à Zaventem avec sa valise ou son sac à dos, tous ses copains et toutes ses copines de rhéto, pour prendre le vol Virgin express de Rome. C'est le voyage scolaire, de fin d'études. Pourquoi ne le prendrait-il pas ? Parce que, au tout début de la semaine, l'autorité compétente au sein de l'école a décidé que de ce loisir, de ce voyage d'agrément, il en serait privé à titre de sanction de ce qui s'est passé quelques jours auparavant pendant le weekend de la retraite. J'ai appris à cette occasion, mais enfin je l'avais perçu avec mes enfants, que le temps n'est plus à la seule retraite religieuse que j'avais connue dans mon bon collègue Saint-Pierre, où nous étions tous enfermés dans quelque abbaye, à Wavreumont ou le long de la Lys, confits en récollection et en prières. J'ai appris que l'on pouvait faire des retraites culturelles, sociales ... judiciaires (j'en accueille au palais, vous pensez !). Et j'apprends qu'il y a encore des zombies qui choisissent la retraite religieuse. En l'occurrence mon grand échalas et deux autres filles de son cours. Pour les filles, ça ne posera aucun problème (tiens, tiens !). Elles feront avec tout le sérieux requis leur retraite religieuse. Mais mon bonhomme, lui, à peine arrivé, il n'en a « rien à cirer », comme ils disent maintenant. Ce qui va l'intéresser beaucoup plus, c'est la bière brassée dans l'abbaye qui les accueille, le café du village, et, surtout, surtout, la dernière nuit, la passer entièrement dans ce café, à suivre le match de football qui oppose son équipe préférée à je ne sais quelle autre, rentrant aux petites heures après que tout le monde se soit alarmé. Bref, les faits de cette conduite sont évidemment dénoncés, si je puis dire, aux autorités scolaires par l'abbaye qui accueille l'énergumène. Et l'autorité scolaire prend cette décision : pas de voyage scolaire.

Ça remonte à trois, quatre ans. Il se trouve donc aujourd'hui un père, un adulte, pour prendre par la main son enfant, pour l'amener devant le juge, pour demander au juge qu'il ordonne à l'école de laisser grimper l'enfant dans le vol Virgin express de huit heures du matin le samedi. Ça vous la coupe, hein ! comme on dit. Je m'empresse de vous préciser que, évidemment, ce n'est pas cette fois-là qu'il aura vu Rome, mon gaillard ! Mais cela indique aussi, n'est-ce pas, dans quel sens vont les choses. Une fois encore : ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain ! Qu'il y ait de la régulation ... j'y reviendrai. Qu'elle se fasse le cas échéant par le droit et, dans le pire des cas, qu'il faille en appeler au juge, en soi, ne pose pas question. Le tout est là-dedans la juste mesure. Et je passe, parce que je pourrais vous en raconter pendant des heures, sur les autres référés « scolaires », puisqu'on les appelle comme ça maintenant. De même que, depuis dix ou quinze ans, on emploie une formule, que nul n'eût songé à proférer il y a vingt ans, celle de « droit scolaire », n'est-ce pas. Tout ça est né

en même temps que, par exemple, le droit de l'environnement, le droit des médias : le droit envahissant tout et rien ne lui échappant. D'autres référés – ça s'est un peu calmé depuis les nouvelles réglementations, Dieu merci ! – ce sont les référés pendant l'été ou en septembre sur les inscriptions. Et, vous l'avez entendu, mon ou ma collègue de Charleroi a dû se débattre avec le voile. Bref, l'école ça concerne bigrement la justice, et j'ai envie de dire la justice est, de plus en plus souvent, amenée à s'occuper de l'école.

Tout cela me conduit à quelques enseignements – c'est le cas de le dire ! – que j'en tire sur la question de l'égalité et la question de l'autorité

2) LA QUESTION DE L'ÉGALITÉ

Sur le terrain de l'égalité. Je commence par là. Mon expérience de la Chambre du Conseil m'a persuadé qu'il existe un lien évident, dont la nature n'est pas précisément perceptible mais que je tiens à souligner, un lien évident entre des parcours scolaires et des parcours délinquants. Alors, je ne veux pas prendre comme Bible la fameuse étude PISA que vous connaissez toutes et tous, ou les analyses de l'UNICEF, ou d'autres encore. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elles ne sont pas rassurantes ! Elles seraient plutôt inquiétantes en ce qui concerne les performances de notre système scolaire ! Mais moi, dans cette étude, je lis des choses qui m'interpellent. En tant que généraliste, en tant que citoyen, je m'empresse de le dire, pas en tant que spécialiste et je vais peut-être proférer des horreurs à vos oreilles. Mais je ne suis pas certain que cette étude ne pose pas tout de même les bonnes questions, les trois fameuses questions : la question des filières, la question du marché, et la question du financement.

a) La question du financement

Je commence par la question du financement, ou du sous-financement pour être plus exact, de l'enseignement chez nous, et singulièrement de l'enseignement primaire. C'est une question récurrente. C'est une question qui s'adresse, avons-nous tendance à penser, prioritairement aux politiques. C'est sans doute vrai. Mais, rappelons-nous, et j'aurai l'occasion d'y revenir, que le politique, en démocratie, c'est aussi nous.

Victor HUGO : « *Ouvrez des écoles, vous fermerez des prisons.* » Tiens, ça m'intéresse ça ! J'ai envie de dire : ouvrez des écoles et vous pourrez faire la porte un peu plus étroite des palais de justice. Est-ce qu'on investit là-dedans ou pas ? J'ai souvent coutume de dire que la justice c'est le service après-vente du social. Quand le social se déglingue, quand les repères se dissolvent et que, du coup, les êtres ne savent plus s'orienter, la justice passe un peu en voiture balai pour essayer de réparer les dégâts. Mais la justice qu'est-ce qu'elle fait, comme dit un de mes collègues français, Antoine Garapon : elle met des mots à la place de la violence et elle met de l'argent à la place des larmes. C'est tout ce qu'elle peut faire. La justice, c'est un pouvoir d'après, contrairement à ce que pensent souvent les gens - parce qu'ils confondent l'ensemble de l'appareil avec l'appareil policier, qui est, Dieu merci, différent de l'appareil de justice, complémentaire mais différent. Non, l'appareil de justice au sens strict : le travail des juges et des procureurs, c'est un travail d'après. J'ai envie de dire, c'est un travail important mais secondaire, et je contrais toujours les gens qui font ce métier et je me contrais moi-même, autant qu'il est possible, à un peu de modestie à cet égard : nous n'avons jamais fait aller les choses mieux. Nous entérinons ce qui va mal, et nous essayons de limiter les dégâts pour le futur, ou de passer du baume rétroactif. C'est ça le travail que je fais, moi.

Alors l'essentiel du travail en termes d'égalité, et donc d'une certaine manière en termes de justice – tous ces mots sont évidemment polysémiques, on s'entend bien – l'essentiel du travail ce n'est pas en aval, c'est en amont qu'il faut le faire. D'où je trouve la pertinence de la formule hugolienne : oui, si vous ouvrez des écoles, si vous leur donnez les moyens de travailler, si vous leur donnez les moyens de former des êtres citoyens, vous allez fermer des prisons. Mais seulement, il faut faire les choix budgétaires que cela suppose. Il est assez curieux d'entendre geindre sur le manque de moyens, sur l'étroitesse du budget, sur les difficultés d'allocations aux uns et aux autres besoins, et de voir qu'on trouve de l'argent pour construire trois ou quatre prisons en dix ou douze ans ! Et qu'il n'y a pas de difficultés à les remplir, semble-t-il, malgré tous les efforts que l'on fait pour réduire ce qu'on appelle parfois à juste titre les excès de la détention préventive.

J'ai rappelé parfois à certaine ministre, qui n'est plus aujourd'hui en charge du secteur de l'école, mais qui le fut, et qui aujourd'hui précisément est en charge du secteur qui me concerne moi, qu'elle a été amenée politiquement à fermer des écoles, rappelez-vous l'époque, et qu'aujourd'hui elle inaugure des prisons. A son corps défendant sans doute, j'en suis même convaincu. Mais le fait est.

Alors, 5% du PIB quand on arrive à les tenir ... mais soyons sérieux ! Sept serait mieux disent certains – moi, je n'en sais rien, je ne suis pas du tout un spécialiste de ces questions budgétaires. Je sais une chose : c'est qu'il faut choisir. Mais le débat 5 ou 7% du PIB me rappelle furieusement un autre débat budgétaire, il y a quelques années, qu'on entendait souvent ressasser par les uns et les autres : et la justice ? 1,7 ou 2,3%. Pas du PIB : ce serait trop beau ! Du budget général des dépenses de l'Etat : c'est vous dire si c'est riquiqui !

Parce que là aussi, n'est-ce pas, la question est de l'investissement que l'on fait dans le service public. Est-ce que, en ce qui concerne mon secteur, on va se laisser séduire, et d'aucuns le proposent, par les sirènes d'une certaine privatisation. Rappelez-vous l'époque où certains pensaient qu'on pourrait parfaitement faire gérer les prisons par le privé ! Sous prétexte que ça se fait ailleurs. Ce n'est pas parce que le voisin se jette au canal qu'on est obligé de le suivre ! Songez que certains disent qu'après tout, une des bonnes solutions pour désengorger l'arriéré judiciaire ce serait, par exemple, de restimuler ce qu'on appelle l'arbitrage, c'est-à-dire l'appel à la justice privée, dans des conflits qui sont d'ordre privé, dans des conflits qui n'engagent pas l'ordre public. On n'imagine pas, quoique certains le pensent, qu'on puisse divorcer devant des arbitres, ou que ce soient des juges privés qui vous jugent quand vous avez occasionné un accident de la circulation ou zigouillé votre voisin. Mais enfin : tout ce qui n'est pas de cette intensité-là, et qui nécessite là nécessairement un service public, tout ça pourrait être dévié vers de la justice, appelons-la comme ça, parallèle et privée. Quel choix politique cela indique, n'est-ce pas ? Quel manque de conscience de ce que ce service public-là a une importance sociale évidente ! Et la même réflexion vaut, a fortiori, me semble-t-il, pour l'enseignement. Mais de grâce, une fois encore, n'oublions pas que nous sommes décideurs et que nous avons aussi, nous peut-être prioritairement vu les responsabilités qui sont les nôtres, nous avons à faire savoir que nous préférons plus d'écoles et moins de prisons, plus d'emplois et moins de tribunaux, plus de musées et moins d'asiles, plus de halls sportifs et moins d'hôpitaux.

b) La question des filières

Observons et prenons acte, bon sang. Les filières, il faut quand même bien le dire, telles qu'on les vit chez nous, c'est une litanie de fatalités excluantes, de relégations résignées, de stigmatisations

désignées ou programmées, et j'ai envie de dire parfois (?) à leur corps défendant peut-être, par les enseignants eux-mêmes. La distinction façon Bourdieu, ce n'est souvent que le revers de la cooptation élitaire, et cette cooptation élitaire, elle est elle-même intrinsèquement liée à de réels ou de prétendus déterminismes qui ne contentent que ceux qui en tirent une légitimation de leur propre position. Est-ce que le pragmatisme, le réalisme pragmatique des entreprises qui cherchent des produits humains, des produits humains immédiatement consommables, c'est-à-dire rentables, c'est-à-dire jetables, est-ce que ce pragmatisme-là doit être déterminant dans les choix de structuration et d'organisation d'un réseau d'enseignement ? Est-ce que ce sont les patrons, est-ce que c'est le patron des patrons qui doit aussi être de facto le patron des écoles ?

A quoi s'ajoute que, peut-être, nous-mêmes avons sur la question des filières des mea culpa à battre ! Je ne sais pas si c'est encore le cas, mais moi j'ai le souvenir très précis, et cela m'avait marqué comme jeune adolescent, de ce que, dans mon collège, il y avait la filière noble « latin-grec », il y avait un peu en dessous « latin-math », et puis encore un cran en dessous « latin-sciences » ; et puis il y avait « les modernes » ! Etait-ce raisonnable ? Je ne le sais. L'est-ce encore ? Je m'interroge. Je n'ai pas dit que tous et toutes devaient faire un jour HEC ou Harvard, ni qu'il fallait nécessairement envoyer tout le monde, même si d'après « Le Soir » d'hier on en a vachement besoin, dans je ne sais pas quoi, moi : mécanique dentaire, boucherie-charcuterie ou techniques carrosserie ... Je n'ai pas dit ça.

J'ai simplement voulu dire qu'il me semble aberrant de rendre des choix aussi pointus pour l'avenir d'eux-mêmes et de la société, de rendre des choix aussi pointus, et même d'imposer à des adolescents de les faire, alors qu'ils ne sont pas encore à même d'en apprécier, même à gros traits, toutes les implications. Est-ce que je peux pousser le bouchon un peu trop loin ? Est-ce qu'au fond cette politique qui consiste à permettre, dès le tout début de l'adolescence, de prendre des orientations aussi déterminantes, est-ce que ce n'est pas un ersatz ou un ultime avatar de l'exploitation du travail des enfants ? On ne fait que le différer, mais on fournit non plus de la chair à canons, mais de la chair à usines qui sera immédiatement utilisable, alors qu'elle est encore fraîche, dès qu'ils auront 18, 19 ou 20 ans. J'ai bien dit que je poussais le bouchon un peu loin ...

Mais si nous faisons au contraire, pour pouvoir oublier une fois pour toutes ce spectre-là, le pari de les conduire au plus près du seuil utile d'usage de leur liberté éclairée, pour qu'ils fassent ce choix. En résumé : un tronc commun de formation fondamentale et générale, éthique et sociale, j'ai presque envie de dire jusqu'à 18 ans, et, s'il faut sacrifier aux omnipotentes contraintes du budget public ou du marché privé, jusqu'à 16 ans. Je perçois bien que ça ne va pas cadrer avec les soi-disant terribles contraintes de l'internationalisation, de la mondialisation, voire de la globalisation, avec tout ce qu'elle impose à nos marchés intérieurs. Mais je pense que nous devons nous interroger là-dessus. Que garder le système des filières, tel qu'il fonctionne aujourd'hui, avec le seuil d'âge où les choix peuvent, doivent être faits, et leur relative irréversibilité, c'est peut-être se priver d'une chance de redonner aux générations futures ce tronc commun de formation le plus largement partagé par tous, et qui est lui-même par définition générateur de possibilités de réduction des inégalités. Je ne dis pas que ça sera automatique. Mais je dis que, si ce pari là n'est pas fait, alors il est à désespérer qu'on puisse notamment corriger les corrélations entre problèmes d'école et problèmes d'intégration sociale.

c) Les réseaux

Troisième aspect : les réseaux. Nous y voilà. Je sais que ce n'est pas facile, ça. Surtout devant une assemblée comme la vôtre ! Ici, au pays de Magritte et d'Ensor, c'est quoi une école ? C'est un produit que papa, mais aussi maman – encore que, dans l'histoire, elle soit arrivée tard – choisit librement pour le petiot, en fonction d'un critère de qualité, réelle ou supposée. Et ce critère de qualité, souvent, c'est vrai qu'il se déduit de l'identification du prestataire : l'école choisie a des valeurs sociales ou morales qui sont a priori celles des parents, de leur appartenance sociale ou de celle à laquelle ils aspirent. A moins l'attente, en termes de choix d'école, ne se réduise pas purement et simplement à l'obtention d'un « nihil obstat » opérationnel pour l'entrée espérée du rejeton dans un secteur déterminé : qu'on lui trouve une bonne école technique, ou, si c'est vraiment pas ça, une bonne école professionnelle, et qu'il dégage le plus vite possible ... Au moins en termes d'autonomie financière. Il vaut mieux un salaire de débutant dans une filière professionnelle que les allocations familiales. Chez certains c'est comme ça que ça fonctionne ! Quand vous interrogez des parents, notamment d'enfants qui sont en dégringolade, et qui sont passés par ces filières qui aujourd'hui sont des filières, assez souvent hélas, déclassantes, c'est ce qu'ils vous disent : « Que voulez-vous ? Le plus simple, c'était qu'il aille travailler au plus tôt. »

Oui, c'est un marché. L'enseignement est conçu comme ça chez nous. On sait bien que ce n'est pas comme ça dans tous les pays. Alors, dès le moment où on accepte de vivre dans un système où l'enseignement est un marché, il ne faut pas être naïf ! Il ne faut pas relire Marx, c'est trop long, mais il faut bien savoir qu'un système de marché ça génère un certain nombre de conséquences. C'est du shopping, bien sûr. C'est une possibilité de shopping. C'est aussi, bien sûr, un système de concurrence. Avec les effets positifs, mais aussi les effets négatifs de la concurrence.

Est-ce que le temps est encore, aujourd'hui, à une démarcation nette entre un enseignement confessionnel « libre » – je ne sais pas pourquoi on dit qu'il est « libre », comme si l'autre ne l'était pas ! – et l'enseignement dit « neutre » - appellation que je préfère à « officiel », comme si l'autre était officieux. Cette démarcation-là, elle est typique, me semble-t-il, d'une époque où le consensus élitaire de la classe dominante devait se trouver des signes de distinction, à peine de s'abîmer dans une indifférenciation négatrice de l'idée même de démocratie. Quand, au pouvoir pendant tout le XIX^{ème} et le début du XX^{ème} siècle, il y a une seule et même classe sociale, partageant grosso modo les mêmes valeurs politico-socio-économiques, tout ça s'étant mis depuis 1830 sous le chapeau d'une démocratie qui n'est encore qu'une démocratie embryonnaire – suffrage censitaire, suffrage plural -, quand il n'y a qu'une élite dirigeante, partageant globalement la même idéologie, il faut néanmoins, parce qu'on est en démocratie et qu'il faut une opposition et une majorité ou une alternance, il faut néanmoins se démarquer. Sur quoi va-t-on se démarquer ? En Belgique, c'est typique ! On va se démarquer au départ du clivage confessionnel sur la question de l'école. Elle est déjà présente au XIX^{ème}.

Est-ce que, aujourd'hui, dans ce qui est devenue la Belgique politico-socio-économique, cette démarcation est encore une démarcation pertinente ? Je n'aime pas les ténèbres. Je n'aime pas l'obscurantisme. Mais enfin, j'ai un peu l'impression que, depuis l'époque où tout ça s'est noué, on a quand même inventé pas mal de choses. Dans le sillage des Lumières, on a inventé l'électricité, c'est le cas de le dire ; on a inventé la classe ouvrière – enfin, elle s'est inventée à la force du poignet ! - ; on a inventé le suffrage universel ; on a inventé la sécurité sociale, l'œcuménisme, le pluralisme à vivre en bien et en mal ; on a inventé la non-discrimination et toutes ces sortes de choses ...

Est-ce qu'on ne pourrait pas s'atteler à inventer l'école, avec ou sans grand « é », comme vous voulez, j'ai envie de dire « l'école de tous » ? L'école de tous, façon Ferry ... Jules, pas Luc. Celle qui s'assigne l'objectif, qui reste évidemment aléatoire dans sa réussite, de donner à toutes et à tous un socle d'égalité de potentialités au regard des habiletés essentielles et des savoirs indispensables à la vie sociale. Celle qui ne trie pas les enfants en fonction du choix, supposons même « éclairé », des titulaires de l'autorité parentale, quand ils sont identifiables et présents. Non. Celle qui s'assume comme un réel service public, que l'autorité étatique prend en charge parce que c'est sa mission naturelle.

Je pense moi, contrairement à l'idéologie qui a donné naissance à notre système, que c'est l'Etat qui est prioritairement responsable de l'éducation. En quoi je suis peut-être jacobin et un peu français sur les bords, avec toutes les nostalgies de l'éducation nationale, c'est possible ... Mais je pense que c'est une tâche de service public et que c'est prioritairement à l'Etat d'assumer le service public. Je n'ai pas dit que ça devait être exclusivement lui. Mais alors ... mais alors, que celles et ceux qui partagent la tâche de service public, en recevant pour ce faire le financement de l'Etat, s'engagent davantage dans un processus de convergence avec le service public, au sens strict, étatique, que dans un processus de divergence, de différenciation, de distinction car celui-là, à terme, sera générateur d'inégalités, ou en tout cas en portera les germes.

Oui, je le dis carrément pour ma part, la conception traditionnelle de la liberté de l'enseignement et de la liberté du père de famille est aujourd'hui obsolète sur le plan des principes. Et par surcroît elle me paraît contreproductive sur le plan pratique, sur le plan économique, sur le plan ergonomique, sur le plan budgétaire, sur le plan financier. A supposer même d'ailleurs que cette distinction conserve une justification raisonnable sur le plan strictement individuel. Il appartient, me semble-t-il, aujourd'hui – c'est un des grands défis pour les 30 ou 50 ans qui viennent pour l'enseignement -, il appartient aux enseignants de toutes les filières de mesurer les multiples répercussions de toutes ces obsolescences-là, non seulement sur leurs propres conditions de travail, sur vos conditions de travail, mais aussi sur la perception symbolique de votre rôle ou de votre statut. Parce que, dès le moment où, par exemple par l'effet du système de marché, on peut acheter le type d'enseignement que l'on veut pour ses enfants, forcément ce qu'on achète n'est plus un service symboliquement chargé : c'est un produit qui doit s'avérer efficace. Et donc le bon prof, c'est celui, ou qui fait bien réussir, ou celui qui emmerde le moins possible ... Alors, cette logique-là qui fait entrer le « consumérisme » dans l'école, est une logique qui est à terme, elle aussi, parfaitement délétère.

Je repense, moi, à la crise de la justice et à la crise de la police. Vous savez que nous sommes passés par là aussi, comme par hasard aussi au milieu des années '90. Mais, on s'en est sorti comment ? On s'en est sorti, d'abord, me semble-t-il, parce que nous étions historiquement, à la différence de l'enseignement, un pouvoir unique et fort, et non pas un pouvoir éclaté. Avec une possibilité alors pour le politique de jouer les oppositions, les concurrences. Et parce qu'à l'intérieur de cela - même s'il y avait, évidemment, entre nous, pour des critères d'âge, de sexe, de convictions personnelles, philosophiques ou politiques, de très nettes différences - il y a eu, passez-moi l'expression, un « serrage de coudes ». Si nous en sommes un peu sortis aujourd'hui, si nous avons pu obtenir un refinancement qui est, par rapport à ce que nous avions au départ, assez conséquent, même s'il est encore et toujours insuffisant, c'est sans doute à cause de cela, cette unité que nous avons pu assurer face à un pouvoir politique.

Je me demande vraiment si le temps est encore aujourd'hui aux querelles de clochers, au marquage un peu félin de territoire, aux singularisations un peu meurtrières. Quels sont les vrais défis auxquels l'enseignement, mais pas lui tout seul, va devoir faire face avec les élèves ? Il ne faudrait quand même pas qu'on se leurre : ce qui nous attend, c'est essayer de relever chacun et tous ensemble le défi socioéconomique à l'échelle mondiale. Je ne vais pas vous faire une leçon à la Petrella, mais l'inégalité des termes de l'échange, l'exploitation du travail des jeunes, l'exploitation sexuelle – le dernier numéro du Nouvel Obs, c'est à en avoir envie de mourir - c'est effrayant, c'est effrayant tout ça ! Alors ce défi-là, il est là.

d) Les défis qui nous attendent

Le défi interculturel et interreligieux. Ce n'est pas qu'une question de quelques cm² de tissu, cette affaire-là ! Je ne sais pas qui écrivait l'autre jour : la Belgique est un pays interculturel de fait. Elle va devoir s'habituer à devenir un pays interreligieux.

Le défi intergénérationnel. Est-ce que tout ça ne sont pas des enjeux beaucoup plus importants que des défenses de territoires, si légitimes qu'elles aient été, et peut-être si légitimes puissent-elles rester sous certains aspects, je le conçois. Mais est-ce que ce n'est pas en mettant toutes les énergies ensemble, qu'on va pouvoir amener par la formation, par la transmission des savoirs, des savoir-faire et, j'espère aussi, j'y reviendrai dans un instant, des savoir être, qu'on va arriver enfin à faire entrer celles et ceux dont nous avons la charge dans ces défis-là pour qu'ils ne les subissent pas.

Autre défi, bien sûr, et il n'est pas mince, c'est le défi de la famille. Il est évident qu'il y a un lien entre votre problématique d'enseignants et la problématique des parents. Oui, c'est vrai que vous devenez pour certains, je vous le rappelle, des produits priés de former vite et bien - selon l'inspiration, de former ou d'amener plus haut ou de rendre immédiatement utiles - soit à réussir brillamment la première candi, soit, comme je le vis à l'unif, dans certains débats interfacultaires, former des juristes que les grands avocats puissent engager sur le champ en leur payant cent vingt tickets dès le début. Ah ! Ce n'est plus une faculté, ce n'est plus une université, ça ! Sans péjoration : c'est une école technique, quoi ! Alors, il faut savoir ce qu'on veut ...

Le défi de la famille, c'est aussi le défi des familles. Dans le temps vous aviez maman et papa à la réunion des parents. Ou parfois maman venait toute seule parce que papa était encore au bureau. Maintenant vous avez maman, papa, belle-maman, beau-papa. Et quand vous essayez de vous y retrouver dans la fratrie d'un de vos moutards, il vous explique que celui-là c'est celui de sa maman avec machin ... Bon. C'est le réel. C'est le réel. Ce défi-là affecte l'école : les enfants ne vivent pas sans répercussions sur leur scolarité, vous le savez mieux que moi, les avatars et les chocs de leur vie familiale. Est-ce qu'il faut laisser ça au PMS ? Est-ce que nous allons faire le choix d'une espèce de médicalisation de la difficulté qu'ont les enfants à se situer dans les bouleversements du temps qui sont des faits plus puissants que des lords maires. Nous en pensons ce que nous voulons sur le plan moral ou éthique. Cà, c'est une affaire de conviction individuelle ...

Le défi des techno-sciences. Est-ce que nous allons laisser se répandre cette opinion que « Scientia vincere tenebras » ? Qu'il suffit de laisser faire la science, et que tout ira mieux. On sait bien que c'est vrai et que c'est faux. Il suffit d'inventer la fission de l'atome pour en faire soit le nucléaire civil ou médical, soit Hiroshima et Nagasaki. Et que, donc, chaque approche scientifique, même dans les sciences les plus dures et peut-être surtout dans celles-là, nécessite une distanciation, un regard

critique, une interpellation et sur la méthode et sur les présupposés. $1 + 1 = 2$: moi j'ai toujours cru que c'était vrai. Mais mon fils qui est en train de préparer son examen de math approfondie de sciences économiques me dit que tout cela marche qu'à condition que l'on accepte comme acquis dix-huit présupposés ... Ce qui me rassure, parce que j'aime autant ne pas le savoir ...

Le défi des techno-sciences, donc, que l'on ne saurait non plus confiner aux seuls débats bioéthiques, même s'ils sont importants.

Le défi écologique : je ne vais pas vous en faire le portrait ...

Et le défi politique qui nous renvoie, non seulement à la crise de la représentation, mais encore plus à l'urgence de l'engagement.

Alors, est-ce que tout ça ne mérite pas que l'on repense ce socle de formation commune qui doit à mon sens, je le répète, aller le plus tard possible raisonnablement parlant dans le cursus. Et pourquoi ne pas le faire correspondre avec la majorité politique, civile ?

Alors là-dessus, bien sûr, je ne suis pas très encourageant, je le reconnais. Et je ne vous ai pas encore parlé de ma deuxième autre préoccupation : l'autorité.

3) LA QUESTION DE L'AUTORITE

Avec mon exemple des référés, tout à l'heure, avec mon candidat au voyage à Rome et quelques autres choses de ce genre, avec mes référés pour ordonner de refaire une délibération, de tenir plus compte de la note de conduite ou moins, enfin des choses comme ça, j'en ai vu de toutes les couleurs

a) L'autorité de l'école

Je vous ai indiqué, bien sûr, qu'il y avait une introduction évidente du droit, avec toutes ses fonctions régulatrices et normatives dans l'école et que, souvent, ce droit-là, externe, imposé – règlement général, décret – ce droit-là est un droit qui est beaucoup moins souple à manier dans la vie quotidienne que ne l'était le droit qu'on se donnait à l'interne. Le bon vieux règlement d'ordre intérieur qui était fait en interne à l'école et dont personne ne se mêlait. Que les parents étaient priés d'accepter au moment où ils amenaient l'enfant et qui connaissait des mécanismes de régulation interne à l'école. Parfois, c'est vrai qu'il n'était pas la reproduction pile poil des mécanismes de la démocratie globale. Mais c'était encore l'époque où l'on pouvait accepter que l'école ne fût ou ne dût pas être le clone de la démocratie globale et que l'autorité s'y exerce autrement.

Mais aujourd'hui, nous savons bien, les mots sont lâchés, qu'il y a cette fameuse crise de l'autorité – bon, qui ne touche pas que les enseignants : dans mon métier on a été payé aussi pour le savoir ; et d'autres le sont avec nous : les politiques ne sont pas, ne nous leurreront pas, mieux logés que nous ! – Il y a cette crise de l'autorité. Alors peut-être que simplement il y a un malentendu. Certains pensent peut-être que la crise de l'autorité c'est une crise du pouvoir. Moi je pense que ce n'est pas du tout la même chose. C'est le professeur Raes, aujourd'hui disparu, qui fut mon professeur de sociologie à Namur, qui disait toujours : de grâce, ne confondez jamais les deux choses, n'est-ce pas. Le pouvoir,

C'est quelqu'un qui a ou qui s'arroge des droits sur quelqu'un ; l'autorité, c'est quelqu'un qui s'oblige à des devoirs envers les autres. C'est l'autorité comme fonction. Alors si déjà on s'ancrait cela au fond du ciboulot, à savoir que l'exercice de l'autorité n'est jamais en faveur de celui qui la détient mais qu'il doit toujours se faire en direction de celui auquel elle est destinée, nous éviterions déjà peut-être un certain nombre de malentendus.

A mon sens l'autorité, elle doit être plus une autorité positive, une autorité de promotion qu'une autorité d'interdiction. Exercer l'autorité ça me paraît être, et dans mon métier je le vis quotidiennement, rappelé la limite. Moi, dans mon métier, la seule limite que je puisse rappeler, il ne manquerait plus que cela et je ne ferais mon métier si je ne le faisais pas, c'est la limite de la loi. Ce n'est pas moi qui trace la limite. J'ai de la limite, que je peux imposer ou rappeler, une indication qui m'est donnée de l'extérieur. C'est l'hétéronomie de la loi et des limites que la loi porte. Peut-être que dans le contexte de l'école, la limite peut être autre chose qu'une limite qui serait pré-écrite, pré-supposée. Peut-être que la vraie limite, c'est de rappeler sans cesse qu'il y a inéluctablement une limite. Le professeur a un territoire qui est contigu, qui est limitrophe à celui de la famille en cette matière. C'est clair. Cela impose, me semble-t-il, que là aussi il y ait des redéfinitions, et que, par exemple, dans les relations avec les parents, à travers les associations ou dans les contacts individuels, on s'efforce de marquer la limite : voilà la tâche de la maison ; voilà la tâche de l'école. Eviter que tout le monde fasse le métier de l'autre.

Dans mon métier, c'est autrement que ça se traduit, mais c'est terriblement effrayant aussi, n'est-ce pas ! C'est : est-ce que j'ai encore une robe noire, de juge, ou est-ce que j'ai une blouse blanche, de médecin ? Ou est-ce que j'ai un habit de ville d'un travailleur social ? Et de plus en plus les législations nous rendent la vie compliquée parce qu'elles médicalisent un certain nombre de problèmes. Elles confient au juge des missions comme celle, par exemple, de décider que quelqu'un est atteint d'une maladie mentale, et d'en tirer toutes les conséquences – l'ancienne collocation que cela suppose – Mais encore faut-il que chacun tienne sa place dans cette affaire : que le juge ne soit pas pieds et poings liés à l'avis du médecin, auquel cas le juge ne sert plus à rien, et le tribunal n'est jamais que l'antichambre du laboratoire ou inversement. Encore faut-il aussi que le médecin assume ses responsabilités en ne disant pas : moi, de toutes façons, ce que je dis importe peu, c'est quand même le juge qui décidera. Bref, que chacun soit amené par l'autre, dans la synergie, à reprendre ou à tenir, comme on dit chez les psys, sa place.

Alors bien sûr qu'il y a une tension, inévitable, entre la famille et l'école, et qu'en même temps cette tension peut être gérée de manière positive, chacun se réappropriant sa spécificité, les synergies se redéfinissant ensemble. Je pense que là on est aux confins du véritable problème : se rappeler qu'il y a une place et se rappeler aussi, et cela me paraît le plus difficile, que l'autorité, parce qu'elle est une fonction, suppose que l'on accepte la reddition de comptes. On n'en fait pas ce qu'on veut. Qu'on accepte donc la reddition de comptes, et son corolaire, si la reddition est problématique, qui est celui d'un contrôle d'un tiers, bref d'une externalité. Et que l'on accepte donc alors aussi un minimum minimorum de procéduralisation.

Je dis un minimum minimorum parce que je pense que c'est aussi un défi. A l'avenir, dans les réglementations - qu'elles soient générales ou qu'elles soient en interne au niveau des établissements, des groupes d'établissements, ou dans les réseaux, tant qu'il y en a – je pense qu'il faut essayer de travailler dans le soft, plutôt que dans le hard. Il y a trop de règles. Le droit tue le droit. Pénaliser tout en disant : « Puisque c'est pénaliser, c'est interdit. Ça va aller mieux ! » Mais

enfin, tout le monde trouve que c'est un échec cuisant, n'est-ce pas. Au contraire, dans certains domaines, très sensibles, on dépénalise. C'est assez étrange, n'est-ce pas ? On dépénalise sur des matières aussi fondamentales que la fidélité conjugale, que l'interruption de grossesse, que l'euthanasie, et entretemps on pénalise tout et n'importe quoi ! C'est à peine si on peut encore respirer sans encourir les foudres de la loi pénale. On ne peut déjà plus respirer avec un peu de nicotine dedans dans certains endroits ! Alors ...

Redonner à la règle formalisée et à la procédure qu'elle accompagne, lui redonner une place légitime. Ne pas dire, comme on l'entend souvent dans l'opinion publique, comme chez nous tous en particulier : « C'est emmerdant toutes ces règles ! » Il en faut, sinon ce n'est pas vivable ! Ce n'est viable. Mais il en faut là où il en faut. Il en faut de bonnes et il faut des procédures souples, mais des procédures - et ça nous n'y couperons pas - qui doivent s'inscrire dans un contexte global de démocratie qui s'est procéduralisée, comme disait le philosophe Habermas. On doit faire avec cela. Et l'école doit faire avec cela aussi. Le tout est de trouver la bonne dose.

Vous savez, il en est allé de même pour la « patria potestas » du XIX^{ème} siècle ! Le père tout puissant qui faisait ce qu'il voulait, jusques et y compris la correction physique de « haute volée », si j'ose dire. Ce père-là, dès le début du XX^{ème}, et singulièrement avec la loi Carton de Wiart de 1912 sur la protection de l'enfance, ce père-là, il a dû travailler l'autorité, à l'époque encore exclusivement paternelle, de concert avec l'Etat. Ce n'était plus son affaire personnelle et son même n'était plus son joujou. Et puis il a bien dû faire avec le juge parce que, dès le moment où l'Etat s'en est mêlé, il a fallu un arbitre. Et l'arbitre c'était le juge des enfants, et aujourd'hui c'est le juge de la jeunesse. L'ennui c'est que, en Belgique, au lieu de garder un système qui, à cet égard, avait une relative cohérence, on ne lui a pas donné tous les moyens de ses ambitions, même après la loi de '65, et qu'on est encore venu le compliquer avec la fameuse communautarisation. Ce qui fait que, maintenant, vous avez des moutards qui ne savent plus qui est qui dans l'affaire : le juge, la déléguée, ... Tout cet embrouillamini-là qui rend les prescriptions d'autorité, c'est-à-dire l'assignation des limites, peu lisibles et peu prévisibles. Or, ni nous adultes, ni eux, dans leur adolescence ou dans leur enfance, n'avons besoin d'un système qui ne soit pas lisible et pas prévisible, parce qu'il n'y rien de plus contreproductif pour l'élaboration d'une personnalité que cela : des règlementations qui changent tout le temps, qui n'arrivent dans les écoles que trois jours après la rentrée ... Enfin voyez Charleroi : il n'y a pas eu urgence parce qu'on ne sait pas si le règlement de Madame Arena est déjà en vigueur ou pas ! Est-ce qu'elle le sait elle-même ? Ça, on ne sait pas non plus ...

L'école doit aussi prendre acte : l'arrêt de la cour de cassation tout récent, que j'ai lu dans une revue juridique que j'ai reçu hier, le rappelle : l'école est une autorité administrative, fût-elle du réseau dit « libre », pour la simple et bonne raison qu'elle assume une tâche de service public avec les deniers publics, en partie du moins. On ne peut pas avoir le beurre, l'argent du beurre, et le sourire de la crémière ! en d'autres termes. C'est un indice, n'est-ce pas. Le droit nous donne une direction. L'école est une autorité, une autorité administrative. Il y a comme par hasard le mot « autorité » dans cette expression – « administrative », c'est pour l'aspect matériel. Mais il y a surtout le mot « autorité ».

b) Rappeler la limite et la montrer en toutes choses

J'en termine par là. La limite, c'est aussi la limite qui est en chaque chose et qu'il est nécessaire, hélas, de rappeler souvent. C'est l'effet de notre société de plus en plus riche, avec une richesse de

moins en moins mal répartie, disons-le comme ça. De cette société où le consumérisme est devenu probablement la religion la plus généralement répandue. Moi je dis souvent à mes étudiants à l'université ou à l'IHECS : « Au fond, regardez-vous tous et toutes dans toutes vos différences d'aujourd'hui : les âges ne sont plus aussi calibrés qu'avant (il y en a qui s'y remettent plus tard) ; il y a évidemment la différence des sexes, Dieu merci ; il y a, aujourd'hui, plus visibles à l'œil nu dans un auditoire, les différences exprimant l'interculturalité, l'interreligiosité, puisqu'on voit des voiles, bien sûr ; il y a des enfants de familles monoparentales, des enfants de familles recomposées, décomposées, surcomposées ; et demain j'aurai sûrement des enfants de deux papas ou de deux mamans, qu'est-ce que j'en sais moi ... Eh oui, cette réalité est là ! Qu'est-ce que nous avons encore en commun ? » Nous sommes des consommateurs, assignés par tout le système socioéconomique à être cela prioritairement.

Dire un mot de ce qui est probablement, comme le dit parfois Jaspers ou comme le dit Lepage, dire un mot ici de ce qui est probablement le nouvel opium du peuple : cette religion du consumérisme. Ne me faites pas dire que je souhaite que nous retournions au seul savon de Marseille ou au gant de crin ! Je n'ai pas dit ça ! Ni au cinéma des Frères Lumières ! Vive la télé, vive la 3D, vive tout ce que vous voulez ... Mais ... Pour y regarder, pour y consommer quoi ? Et surtout avec quel sentiment qu'il n'y a plus de limite, que tout est désormais possible.

C'est vrai dans les débats bioéthiques. Je parlais de ce défi-là tout à l'heure comme un des défis majeurs à mon sens pour le siècle qui vient et auquel nous devons préparer, d'une manière ou d'une autre, - mais pas nous seuls, les familles aussi, les pouvoirs publics aussi – auquel nous devons préparer les générations futures. Ces conversations – et pas seulement de jeunes, mais aussi d'adultes – sur, par exemple, le clonage, parfois me sidèrent. On a trouvé le système : ce n'est plus un problème scientifique, c'est juste une question de possibilité d'implémentation par les technologies. Il serait quand même plus que temps de faire le débat dans la société, et pas seulement au parlement, de faire le débat de ce qu'on va faire de cette affaire-là ! Hiroshima ou quelque chose de positif, de thérapeutique par exemple ? Ce sont des débats essentiels. Ce sont des débats qui n'ont de sens que si on se dit : le problème c'est de mettre une limite. Ce n'est pas de dire : youppie, tout est possible ! Non : c'est de dire que, puisque tout est possible, le pire l'est aussi. Et si le pire l'est et qu'on ne le veut pas – ce qu'on peut supposer, sauf à vraiment imaginer qu'on est dans une pente mortifère de civilisation en phase terminale – si l'on ne veut pas le pire, il faut avoir le débat de la limite. Et on a le débat de la limite que si on a appris dès le plus jeune âge qu'il y avait nécessairement toujours des limites. Les parents le savent bien, n'est-ce pas ! Que ce soit chez les nourrissons, que ce soit chez les plus jeunes et probablement pour le restant de l'existence : si on ne met pas de limites, la vie en société est impossible.

Moi je me rends compte de cela, n'est-ce pas. Ce qui est parfois recherché, au prix de la souffrance qu'elle impose, mais qui est recherché quand même parce qu'on en sent le besoin, c'est la limite. J'ai été surpris que, parmi mes 18-25 ans de la Chambre du conseil, certains avaient dit au juge d'instruction : « Je vous remercie, M. le juge de m'avoir mis en prison ». Mais ça m'a fait un choc quand ils sont venus me dire cinq jours après : « Et je crois que je ne suis pas prêt à sortir maintenant. Je vous demande de m'y garder un mois. » C'est tout de même effrayant, n'est-ce pas : demander à être privé de la liberté, tout de même essentielle et fondamentale, d'aller et venir, sans compter même tous les stigmates qui en résulteront. Au tribunal correctionnel, dans des délinquances différentes, plus sophistiquées, plus rares statistiquement – ou peut-être parce qu'on ne les recherche pas trop celles-là et qu'elles sont trop difficiles à débusquer : je parle des

délinquances économiques et sociales – des adultes, des gens qui ont parfois dix à quinze ans de vie professionnelle derrière eux, dont les affaires n'ont pas bien tourné, qui se sont mis à tripoter un peu les comptes, à chipoter dans la caisse, et qui au tribunal vous disent : « Ouf ! Enfin ! Vous m'avez mis les yeux en face des trous : ce n'est pas comme ça que je vais m'en sortir ! » Cette constante demande de limite. Non pas de liens ... mais de balises.

Alors ça suppose évidemment que l'on ait un projet de société. Que l'on ait par conséquent un projet d'école. Et je ne dis pas qu'il faut à cet égard un projet unique : des sensibilités sont possibles. Est-ce qu'elles doivent se traduire dans une architecture institutionnelle compliquée de réseaux, et de choses de ce genre ? Je n'en suis pas certain. Mais elles doivent se traduire dans une volonté au sein des enseignants du dialogue sur ces questions, qui aille bien au-delà, et je sais que c'est difficile de le tenir, des exigences de la vie quotidienne. Maïakovski : « *La barque de l'amour s'est brisée sur le rocher de la vie quotidienne.* » Et c'est vrai qu'on sent parfois bien qu'on doit penser à des choses qui sont des choses à 20, 30 ou 40 ans, quand nous n'y serons évidemment plus. Et que, dans la folie du temps, sous cet autoritarisme mal placé de l'urgence, du « tout, tout de suite », du « just in time », du flux tendu, dans l'école de masse, comme dans l'université de masse, comme dans la justice de masse, c'est vrai que nous avons tendance à gérer à la petite semaine, et nous n'avons pas toujours le choix. Mais sachons que, si nous gérons à la petite semaine, les jours, tôt ou tard, nous serons comptés.

Et puis enfin cette ultime limite, n'est-ce pas, que nous ne voulons plus voir, que tout, dans le système socioéconomique, nous pousse à éviter – les média jouant à cet égard un rôle effrayant que dénoncent de plus en plus de gens et de tous les bords – Dans une espèce de folie permanente de consommation induite par une publicité omniprésente, liminale parfois, subliminale souvent, dans cette espèce de course au bonheur, aux plaisirs, au « tout, tout de suite », dans cette espèce de fuite du temps qui, lui, ne nous attend pas, nous perdons conscience de ce que nous sommes tous, individuellement et dans notre inscription collective, finis.

C'est effrayant de voir cela : la difficulté qu'ont aujourd'hui les gens, moi je le vois à travers mon métier, à accepter cela. Il y a une fin à toute chose. Il y a une fin à l'enfance, mon gamin. Tu as dix-huit ans, maintenant. Tu as été deux fois chez le juge de la jeunesse. Bon là tu sais bien, au pire deux, trois jours, une semaine à Wauthier-Braine. Mais maintenant, là, oh ! Ce n'est plus la même chose ... Tu as vingt-sept ans. Tu as fini le droit. Tu as fini socio et sciences éco. Maintenant basta ! Tu ne recommences pas philo, quoi ...

Et il y a une limite terrible, inéluctable. Celle qui est liée à cette maladie sexuellement transmissible, congénitale, héréditaire, mortelle à tous les coups et définitivement incurable, qui s'appelle la vie. Ça aussi je trouve que c'est très absent. Alors je ne vais pas non plus sortir mon drapeau noir en disant : parlons de la mort. Mais cette difficulté qu'on a à parler aujourd'hui avec les jeunes de cela. Alors, me direz-vous, qu'est-ce que l'école a à voir là-dedans ?

Eh bien, peut-être que l'école a à voir là-dedans qu'à travers tous les enseignements, et c'est possible dans toutes les matières et à toutes les occasions pertinentes, elle peut montrer que rien n'est absolu, que rien n'est indéfini. Que dans le plus beau modèle mathématique, il y a toujours une limite, une butée. Que dans la cosmo ..., je ne sais pas comment on appelle ça, ... logie (?), il y a cette question, qui est permanente, de savoir s'il y a ou pas une limite. L'expansivité infinie ? Et quoi ? Et s'il n'y a pas de limite, il y en a en fait toujours une parce qu'on ne pourra peut-être pas aller

jusqu'aux confins des confins des confins ... De rappeler ça dans les cours de français : oui, la parole peut tuer. Si la parole ne s'impose pas de limites, elle est potentiellement mortifère, alors qu'elle est probablement un outil essentiel sinon l'outil essentiel de la communication, de l'échange et de la transmission. Oui, dans la transmission, il y a des limites. Il y a des choses qu'on transmet, d'autres qu'on ne transmet pas. C'est une responsabilité d'adulte d'opérer un tri entre ce qu'on transmet et ce qu'on ne transmet pas. Oui, il y a des limites dans les sentiments humains. Oui, il y a des limites dans l'amour ...

Oui, il y a des limites. Parce qu'il y a une ultime limite et que celle-là, elle est incontournable. Et que, forcément, si on n'en emménage pas d'autres en cours de parcours, moins irréversibles, on arrivera au bout du parcours en se disant : « Mais qu'est-ce que j'ai fait, moi, de mes vingt ans ? », comme disait l'autre. Et ça, je trouve que c'est le pire qui puisse arriver. C'est de se dire : au fond, en n'ayant pas pris les bons chemins aux bons moments, parce qu'on n'a pas bien aperçu les bonnes limites, on a finalement passé sa vie à se fourvoyer.

4) CONCLUSION

« *L'enseignement, disait Boudha, est semblable à un radeau qui est fait pour traverser et auquel il ne faut pas s'attacher.* » J'ai envie de vous dire : construisons le radeau, et cessons de nous y attacher. Associations, et les élèves, et les enseignants, et les parents, et les pouvoirs publics s'il le faut, et à la construction et à la croisière. Et pour ceux qu'on a mis sur le radeau, pour les faire passer d'un état X à un état Y que l'on espère meilleur sur le plan individuel et social, à ceux-là désignons-leur les règles de la traversée. C'est à nous de le faire ! Faisons-leur respecter ces règles, pour leur propre bien-être, qui est aussi finalement le nôtre d'enseignant comme d'adulte, comme de parent. Rappelons-leur souvent de quelle rive ils viennent et montrons-leur la rive où nous les menons. Et au moment de débarquer, de les débarquer, suggérons-leur un début de chemin, en les invitant à tracer eux-mêmes l'itinéraire de la suite avec les outils que nous leur avons donnés, dont nous leur avons appris à se servir autant qu'à se garder. Ils doivent savoir que le chemin finira tôt ou tard, parce que nous le leur avons dit. Et cela, quelles que soient les découvertes qu'ils feront sans nous, puisque nous, nous aurons repris le bateau, le radeau, pour aller chercher les suivants.

Merci.